

3.2. LES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES

Depuis la loi LCAP de juillet 2016, les ZPPAUP, les AVAP et les secteurs sauvegardés sont devenus des Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR).

La protection des sites patrimoniaux remarquables est assurée par l'article L. 631-1 du Code du patrimoine qui prévoit : « sont classés au titre des sites patrimoniaux remarquables les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public ».

L'aire d'étude éloignée compte 2 SPR sur les communes de Celles-sur-Belle (2 secteurs) et Melle. Ils font l'objet d'une présentation ci-après.

NOM	SECTEURS CONCERNÉS	DATE DE PROTECTION	DEPARTEMENT	DISTANCE DE LA ZIP (km)	ANALYSE DE LA VISIBILITE THEORIQUE	VUE PRESENTIE EN DIRECTION DE LA ZIP
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE						
SPR de Celles-sur-Belle	Bourg de Celles-sur-Belle	12 juillet 2016	DEUX-SEVRES	15	Partiellement en ZVI	Vue fermée par le relief et la végétation
	Bourg de Verrines-sous-Celles/Croué	12 juillet 2016	DEUX-SEVRES	19	Partiellement en ZVI	Vue fermée par le relief et la végétation
SPR de Melle	La ville haute et les quartiers historiques de Saint-Hilaire, Saint-Pierre et Fossemagne, les extensions urbaines anciennes, les extensions urbaines récentes, et l'écrin bocager de la vallée de la Béronne et du vallon du Pinier.	5 avril 2007	DEUX-SEVRES	17	Hors ZVI	Vue fermée par le relief et la végétation

FIGURE 33 : LISTE DES SPR DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

■ SPR DE CELLES-SUR-BELLE (BOURG) / 15 KM DE LA ZIP

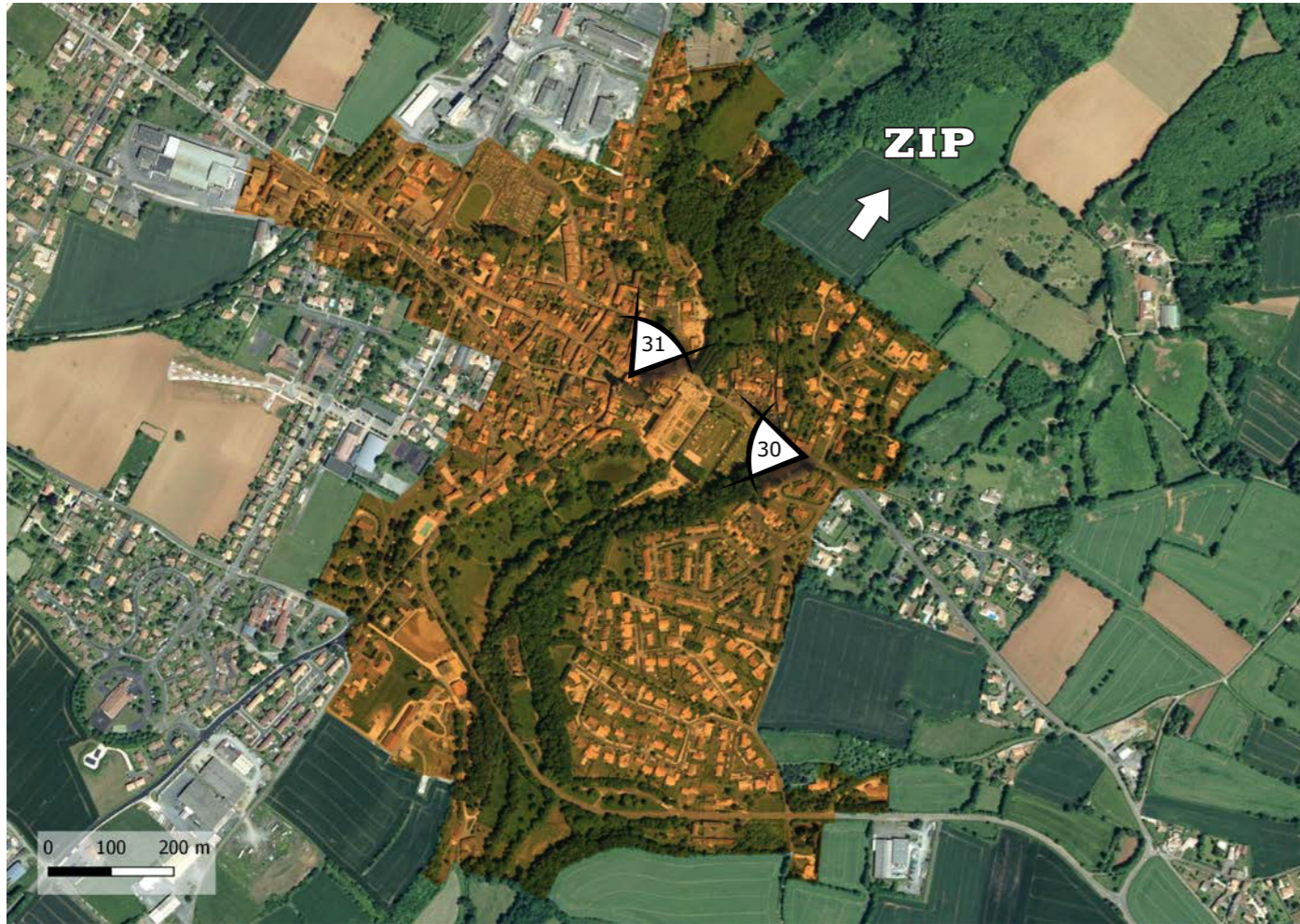


FIGURE 34 : LOCALISATION DU SPR SUR FOND BD ORTHO

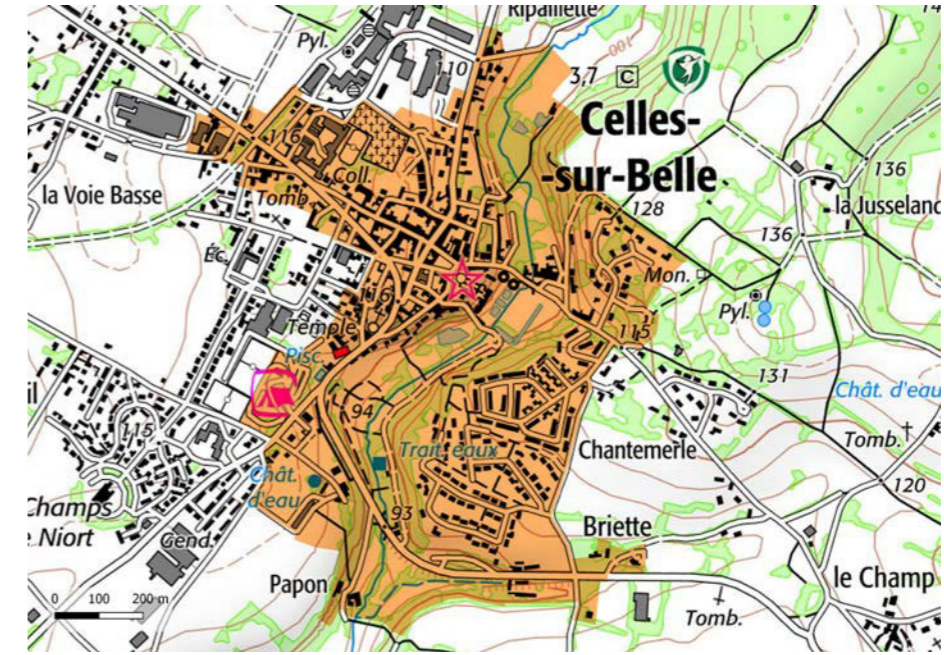


FIGURE 35 : LOCALISATION DU SPR SUR FOND IGN

Degré d'ouverture sur le paysage : Le bourg de Celles-sur-Belle est protégé par un large périmètre de SPR qui s'étire sur les deux versants de la vallée de la Belle. En raison de la distance d'éloignement et des nombreux masques visuels venant s'interposer entre l'observateur et la ZIP (bâiments, végétation, ondulations du relief...) les vues en direction du site d'étude sont fermées. De plus, les cônes de vues à préserver identifiés dans les pièces graphiques du règlement du SPR ne présentent pas de sensibilité vis-à-vis de la zone d'étude.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : NULLE



PHOTO 30 : ABBAYE ROYALE DE CELLES-SUR-BELLE



PHOTO 31 : SALLE ROBERT DALBAN

■ SPR DE CELLES-SUR-BELLE (VERRINES-SOUS-CELLES) / 19 KM DE LA ZIP



FIGURE 36 : LOCALISATION DU SPR SUR FOND BD ORTHO



FIGURE 37 : LOCALISATION DU SPR SUR FOND IGN

Degré d'ouverture sur le paysage : Le bourg de Verrines-sous-Celles se situe à environ 19 km de la zone d'étude atténuant de manière significative le niveau de sensibilité. Par ailleurs, le périmètre protégé s'inscrit dans un replis topographique empêchant toute fenêtre visuelle en direction de la ZIP. Comme précédemment, les cônes de vues à préserver dans le bourg de Verrines-sous-Celles ne présentent pas de sensibilité vis-à-vis du site d'implantation potentiel.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : NULLE



PHOTO 32 : SILHOUETTE DU BOURG DEPUIS LES PARCELLES CULTIVÉES ALENTOURS



PHOTO 33 : EGLISE DE VERRINES-SOUS-CELLES



PHOTO 34 : CENTRE ANCIEN

■ SPR DE MELLE / 17 KM DE LA ZIP



FIGURE 38 : LOCALISATION DU SPR SUR FOND BD ORTHO

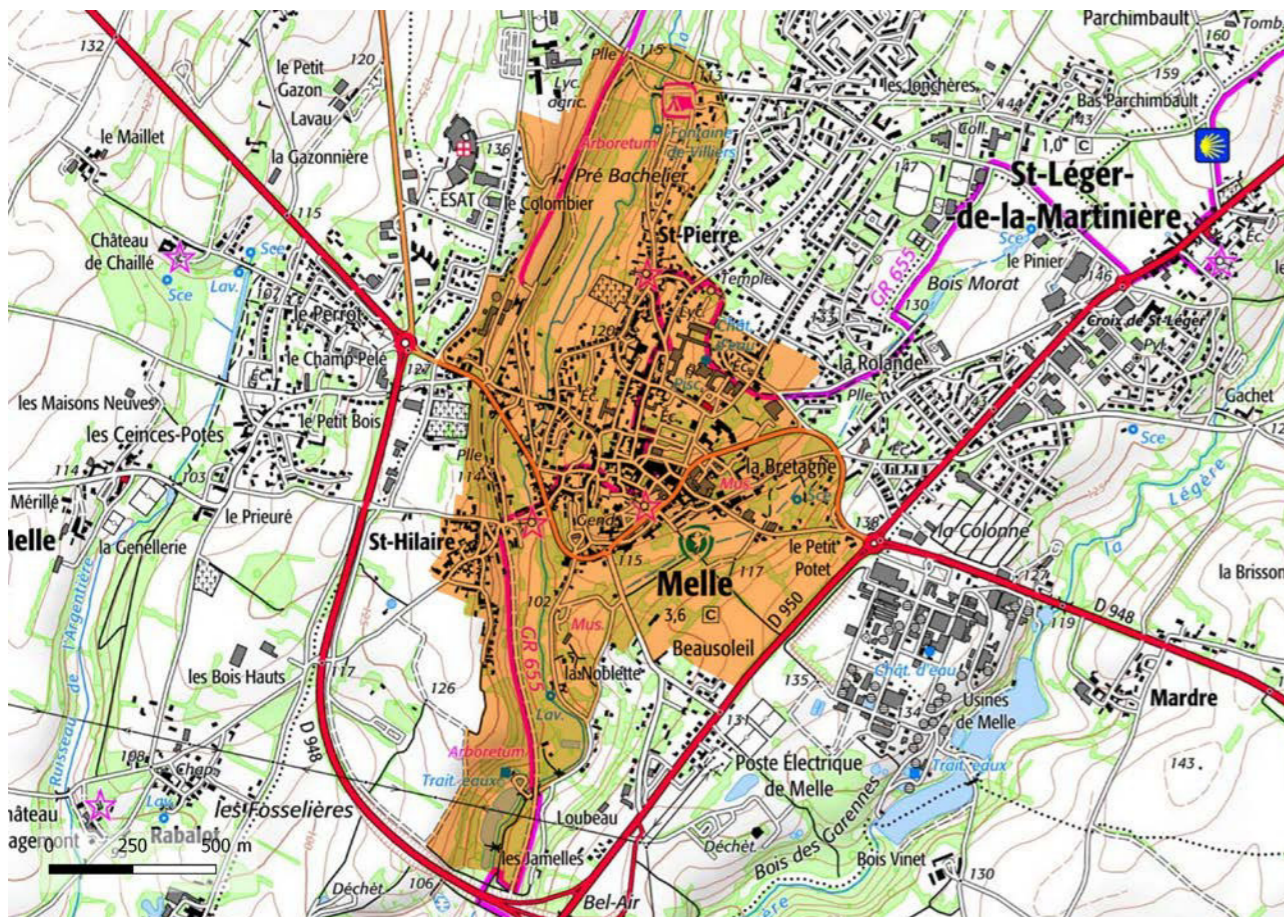


FIGURE 39 : LOCALISATION DU SPR SUR FOND IGN

Degré d'ouverture sur le paysage : Une large partie de la ville de Melle est protégée par un SPR qui englobe la ville haute, certains quartiers historiques, les extensions urbaines anciennes et récentes, l'écrin bocager de la vallée de la Béronne et du vallon du Pinier. La distance d'éloignement, le tissu bâti et la végétation ne permettent pas d'ouverture visuelle en direction de la ZIP. De plus, les « cônes de vue à préserver » identifiés dans les pièces graphiques du règlement du SPR ne présentent pas de sensibilités au regard du site d'étude du projet éolien potentiel.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : NULLE



PHOTO 35 : EGLISE SAINT-SAVINIEN DANS LE CENTRE HISTORIQUE DE MELLE



PHOTO 36 : ENTRÉE DE BOURG

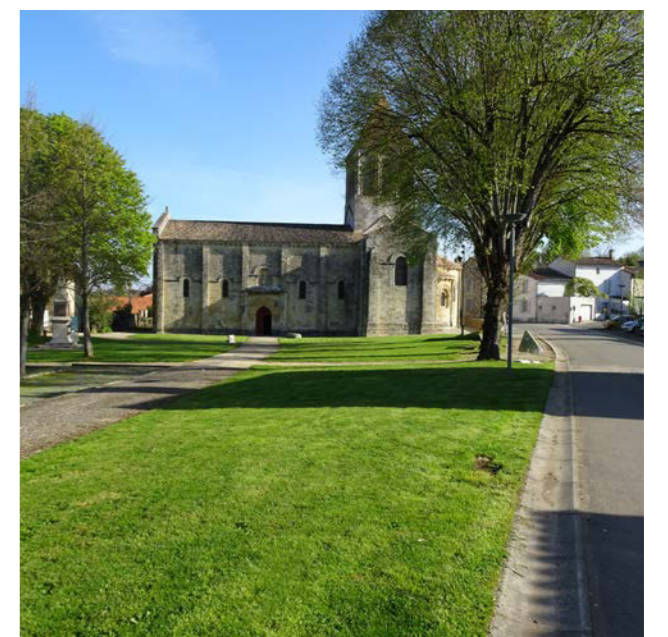


PHOTO 37 : VUE FERMÉE EN DIRECTION DE LA ZIP DEPUIS LES ABORDS DE L'ÉGLISE SAINT-PIERRE

■ SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DES SPR

NOM	SECTEURS CONCERNÉS	DATE DE PROTECTION	DEPARTEMENT	DISTANCE DE LA ZIP (km)	ANALYSE DE LA VISIBILITE THEORIQUE	SENSIBILITÉ VIS-À-VIS DU PROJET ÉOLIEN
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE						
SPR de Celles-sur-Belle	Bourg de Celles-sur-Belle	12 juillet 2016	DEUX-SEVRES	15	Partiellement en ZVI	Nulle
	Bourg de Verrines-sous-Celles/Croué	12 juillet 2016	DEUX-SEVRES	19	Partiellement en ZVI	Nulle
SPR de Melle	La ville haute et les quartiers historiques de Saint-Hilaire, Saint-Pierre et Fossemagne, les extensions urbaines anciennes, les extensions urbaines récentes, et l'écrin bocager de la vallée de la Béronne et du vallon du Pinier.	5 avril 2007	DEUX-SEVRES	17	Hors ZVI	Nulle

FIGURE 40 : SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE DES SPR

FIGURE 41 : CARTE DES SITES PROTÉGÉS

PROJET ÉOLIEN
DE LA PLAINE DE BALUSSON

Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Aire immédiate

Aire rapprochée

Aire éloignée

Site inscrit

Site classé

Angle apparent

0,1 - 0,5°

0,5 - 1°

1,0 - 5,0°

5,0 - 108,0° (angle maximal)

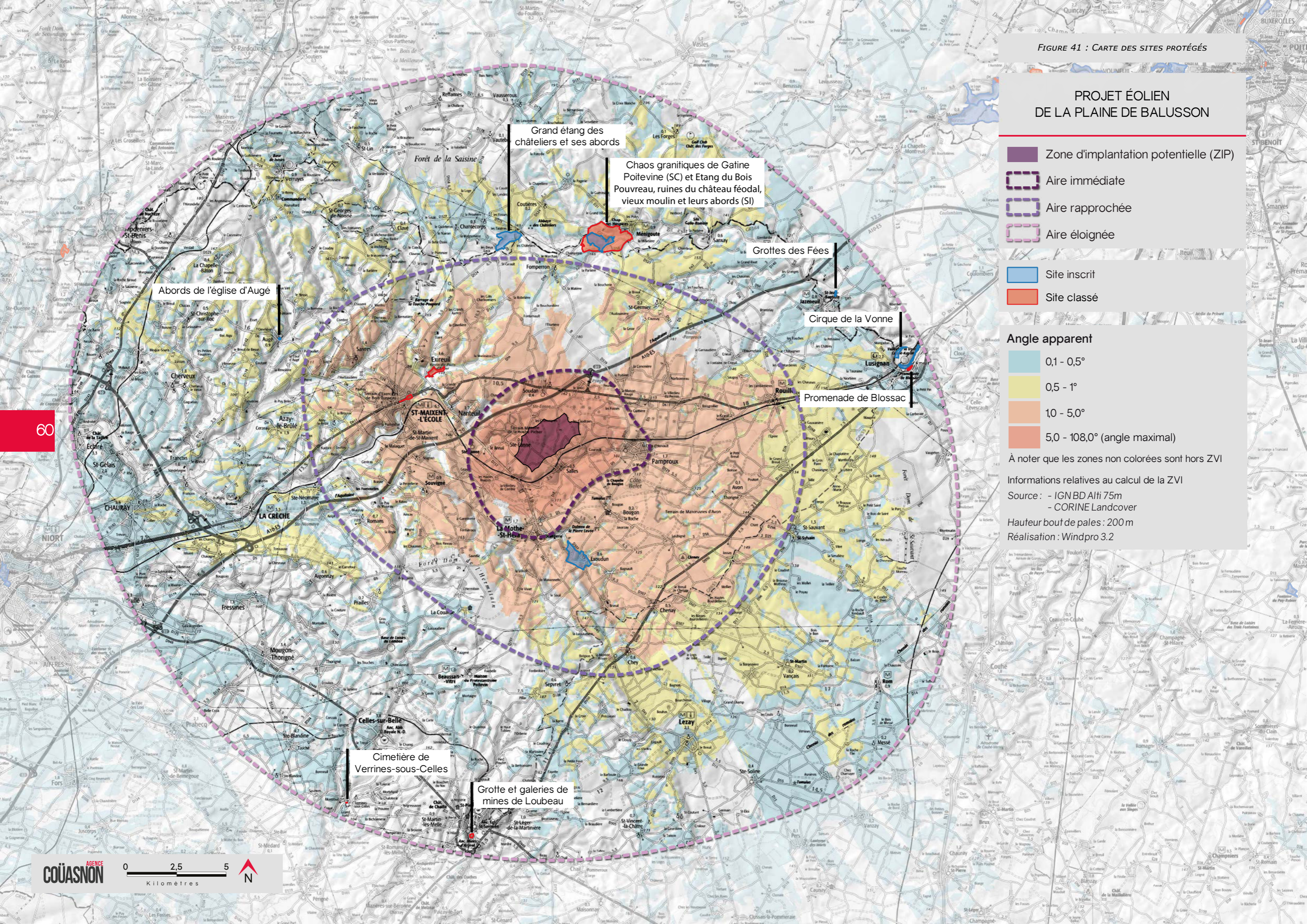
À noter que les zones non colorées sont hors ZVI

Informations relatives au calcul de la ZVI

Source : - IGNBD Alt 75m
- CORINE Landcover

Hauteur bout de pales : 200m

Réalisation : Windpro 3.2



Grand étang des
châteliers et ses abords

Chaos granitiques de Gatine
Poitevine (SC) et Etang du Bois
Pouvreau, ruines du château féodal,
vieux moulin et leurs abords (SI)

Grottes des Fées

Cirque de la Vonne

Promenade de Blossac

Abords de l'église d'Auge

Cimetière de
Verrines-sous-Celles

Grotte et galeries de
mines de Loubeau

3.3. LES SITES PROTÉGÉS

La protection des sites a été instaurée par la loi du 2 mai 1930 ayant pour objet de réorganiser la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, désormais codifiée aux articles L. 341-1 et suivants du Code de l'environnement. Comme pour les monuments historiques, ces sites peuvent faire l'objet d'une procédure d'inscription, ou de classement.

Le détail des sites présents dans l'aire d'étude éloignée est donné ci-dessous dans un tableau récapitulatif précisant notamment :

- > l'identification du site, la commune et le niveau de protection,
- > la distance minimale entre le site et la ZIP,
- > l'analyse de la visibilité théorique,
- > l'ouverture pressentie des vues en direction de la ZIP.

Le territoire d'étude abrite 13 sites protégés, dont 9 sont situés dans l'aire d'étude éloignée.

Parmi ces derniers, seuls 3 sites présentent une sensibilité potentielle vis-à-vis du projet éolien et font l'objet d'une analyse ci-après comprenant notamment :

- > un repérage sur photo aérienne avec une flèche indiquant la direction du projet éolien,
- > une couleur indiquant s'il s'agit d'un site classé (rouge) ou inscrit (bleu),
- > des photographies issues de la campagne de terrain.

NOM	PROTECTION	COMMUNE	DEPARTEMENT	DISTANCE DE LA ZIP (km)	ANALYSE DE LA VISIBILITE THEORIQUE	VUE PRESSENTIE EN DIRECTION DE LA ZIP
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE						
Grotte des Fées	Inscrit	Jazeneuil	VIENNE	14,5	Hors ZVI	Vue fermée par le relief et la végétation
Cirque de la Vonne	Inscrit	Lusignan	VIENNE	16	Hors ZVI	Vue fermée par le relief et la végétation
Promenade de Blossac	Classé	Lusignan	VIENNE	16,5	Hors ZVI	Vue fermée par le relief et la végétation
Grotte et galeries de mines de Loubeau	Classé	Melle	DEUX-SÈVRES	18,5	Hors ZVI	Vue fermée par le relief et la végétation
Cimetière de Verrines-sous-Celles	Classé	Celles-sur-Belle	DEUX-SÈVRES	19	Hors ZVI	Vue fermée par le relief et la végétation
Abords de l'église d'Augé	Inscrit	Augé	DEUX-SÈVRES	13	Hors ZVI	Vue fermée par le relief et la végétation
Grand étang des châteliers et ses abords	Inscrit	Chantecorps	DEUX-SÈVRES	9	Partiellement en ZVI	Vue tronquée par le relief et la végétation
Chaos granitiques de Gatine Poitevine	Classé	La Ménigoute	DEUX-SÈVRES	8,5	Partiellement en ZVI	Vue tronquée par le relief et la végétation
Étang du Bois Pouvreau, ruines du château féodal, vieux moulin et leurs abords	Inscrit	La Ménigoute	DEUX-SÈVRES	8,5	Partiellement en ZVI	Vue tronquée par le relief et la végétation

FIGURE 42 : LISTE DES SITES PROTÉGÉS DANS L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

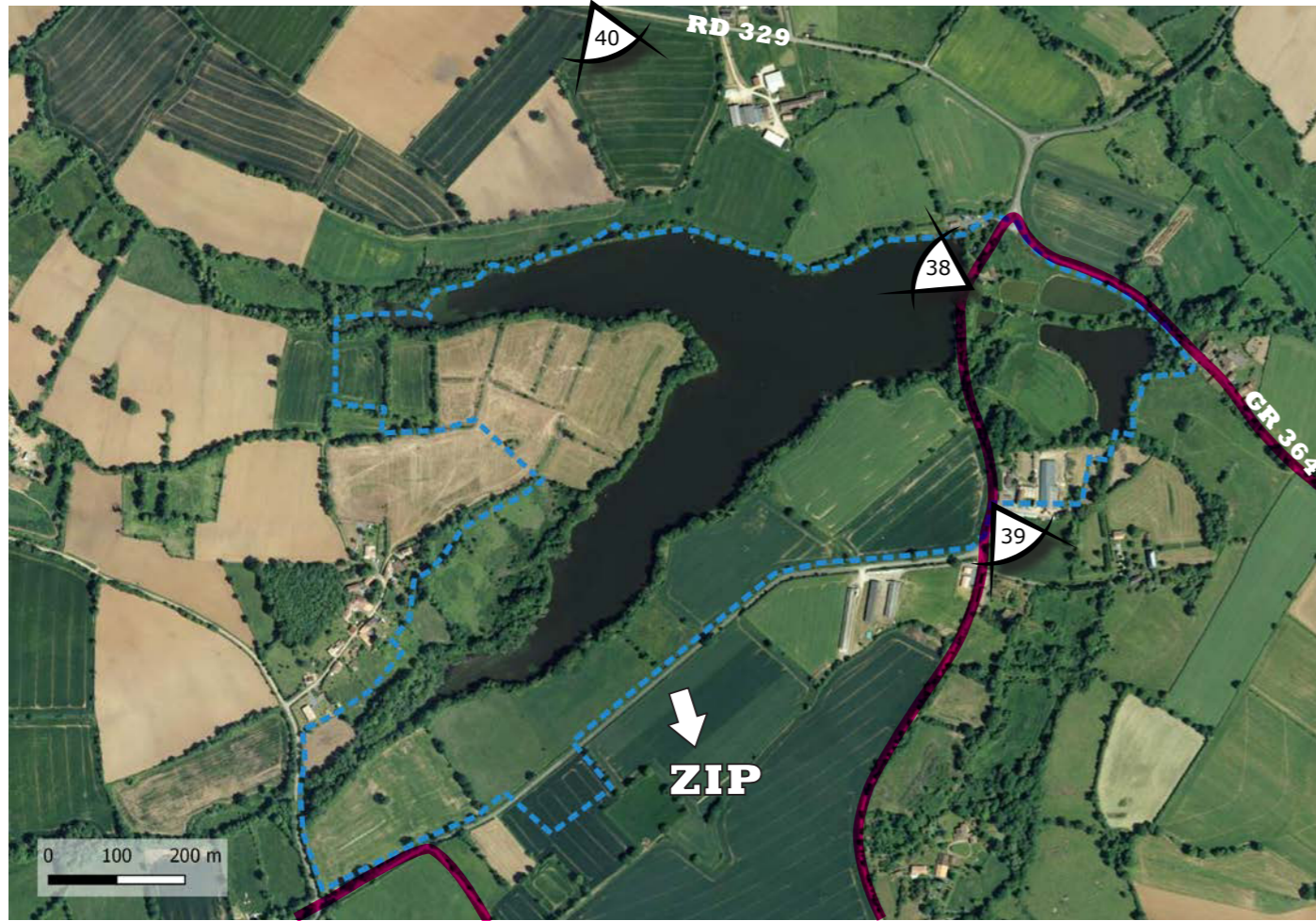


FIGURE 43 : LOCALISATION DU PÉRIMÈTRE PROTÉGÉ SUR FOND BD ORTHO

Degré d'ouverture sur le paysage : L'étang se situe dans les replis du relief ondulé sur l'itinéraire d'un chemin de grande randonnée (GR 364). En raison du caractère privatif du site protégé et de l'épaisse ripisylve, le plan d'eau est peu visible et difficile d'accès. Depuis les abords immédiats du site, la topographie et la végétation ferment les perceptions visuelles en direction de la ZIP. En revanche, la RD 329 offre à l'automobiliste des vues dégagées où l'on devine l'étang des Châteliers en contrebas. Bien que des vues tronquées soient possibles en direction de la ZIP, la distance d'éloignement, la présence d'un rideau arboré autour de l'étang et les perceptions dynamiques réduisent fortement la prégnance visuelle pressentie du projet éolien.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : FAIBLE



PHOTO 38 : VUE SUR L'ÉTANG



PHOTO 39 : VUE FERMÉE PAR LA VÉGÉTATION EN DIRECTION DE LA ZIP DEPUIS LA FRANGE SUD DU SITE PROTÉGÉ



PHOTO 40 : LA RD 329 OFFRE UNE VUE FILTRÉE SUR L'ÉTANG DES CHÂTELIERS ET DE LONGUES PERSPECTIVES SUR L'HORIZON BOISÉ SUR LEQUEL S'INSCRIT LA ZIP

■ CHAOS GRANITIQUE DE GATINE POITEVINE (SC) ET ÉTANG DU BOIS POUVREAU (SI) / 8.5 KM DE LA ZIP

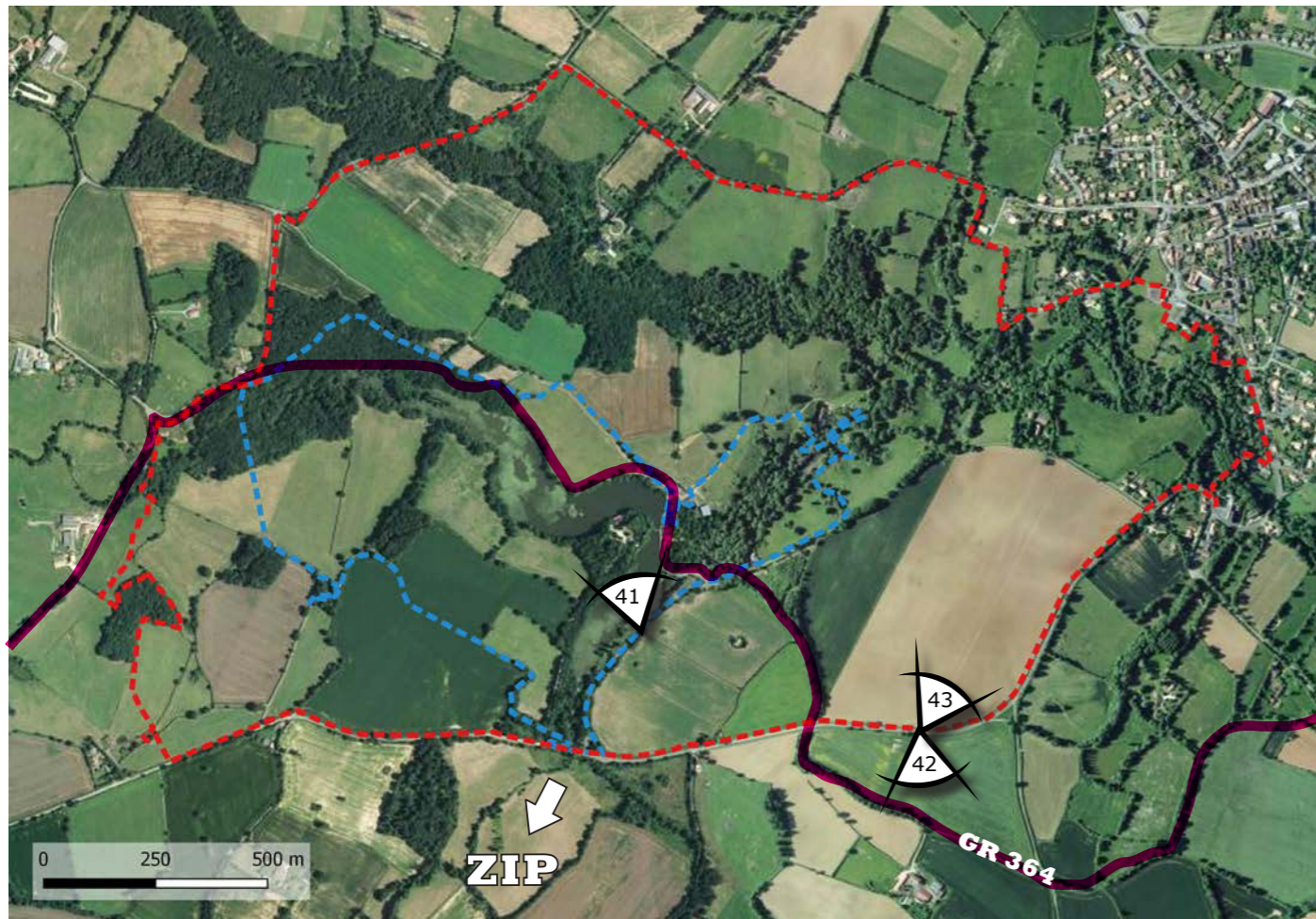


FIGURE 44 : LOCALISATION DU PÉRIMÈTRE PROTÉGÉ SUR FOND BD ORTHO

Degré d'ouverture sur le paysage : Le périmètre du site classé abrite en son sein un périmètre de site inscrit autour de l'étang du Bois Pouvreau. Les vues en direction de la ZIP sont très limitées par les ondulations du relief et la couverture végétale. Ponctuellement, quelques fenêtres visuelles (depuis la RD 58) vers la ZIP sont possibles mais la prégnance restera très faible du fait de la distance d'éloignement et de la présence de masques visuels venant s'interposer entre l'observateur et la ZIP.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ (SITE INSCRIT) : NULLE

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ (SITE CLASSÉ) : TRÈS FAIBLE



PHOTO 41 : ETANG DU BOIS POUVREAU



PHOTO 42 : VUE EN DIRECTION DE LA ZIP DEPUIS LE CROISEMENT DE LA RD 58 ET DU GR 364. UN RIDEAU ARBORÉ AU DEUXIÈME PLAN FILTRE LES PERCEPTIONS VISUELLES VERS LA ZIP



PHOTO 43 : LA RD 58 EN LIMITE SUD DU SITE CLASSÉ OFFRE UN PANORAMA SUR LE BOURG DE MÉNINGOUTE

■ SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DES SITES PROTÉGÉS

NOM	PROTECTION	COMMUNE	DEPARTEMENT	DISTANCE DE LA ZIP (km)	ANALYSE DE LA VISIBILITE THEORIQUE	SENSIBILITÉ VIS-À-VIS DU PROJET ÉOLIEN
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE						
Grotte des Fées	Inscrit	Jazeneuil	VIENNE	14,5	Hors ZVI	Nulle
Cirque de la Vonne	Inscrit	Lusignan	VIENNE	16	Hors ZVI	Nulle
Promenade de Blossac	Classé	Lusignan	VIENNE	16,5	Hors ZVI	Nulle
Grotte et galeries de mines de Loubeau	Classé	Melle	DEUX-SÈVRES	18,5	Hors ZVI	Nulle
Cimetière de Verrines-sous-Celles	Classé	Celles-sur-Belle	DEUX-SÈVRES	19	Hors ZVI	Nulle
Abords de l'église d'Augé	Inscrit	Augé	DEUX-SÈVRES	13	Hors ZVI	Nulle
Grand étang des châteliers et ses abords	Inscrit	Chantecorps	DEUX-SÈVRES	9	Partiellement en ZVI	Faible
Chaos granitiques de Gatine Poitevine	Classé	La Ménigoute	DEUX-SÈVRES	8,5	Partiellement en ZVI	Très faible
Étang du Bois Pouvreau, ruines du château féodal, vieux moulin et leurs abords	Inscrit	La Ménigoute	DEUX-SÈVRES	8,5	Partiellement en ZVI	Nulle

FIGURE 45 : SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE DES SITES PROTÉGÉS DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

3.4. PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) encourage l'identification, la protection et la préservation du patrimoine culturel et naturel à travers le monde, considéré comme ayant une valeur exceptionnelle pour l'humanité. Cela fait l'objet d'un traité international intitulé Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, adopté par l'UNESCO en 1972.

■ EGLISE SAINT-HILAIRE À MELLE

Un seul bien inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial a été recensé au sein de l'aire d'étude éloignée. Il s'agit de l'église St-Hilaire de Melle protégée au titre des Chemins de Saint-Jacques de Compostelle.

Elle se situe à environ 18 km au sud de la ZIP hors zone de visibilité théorique du site d'étude (voir carte ci-dessous).

Au vu de l'éloignement, du relief, de la trame végétale et du cadre bâti dans lequel s'inscrit l'édifice, la sensibilité est nulle.

> VALEUR DE LA SENSIBILITÉ : NULLE

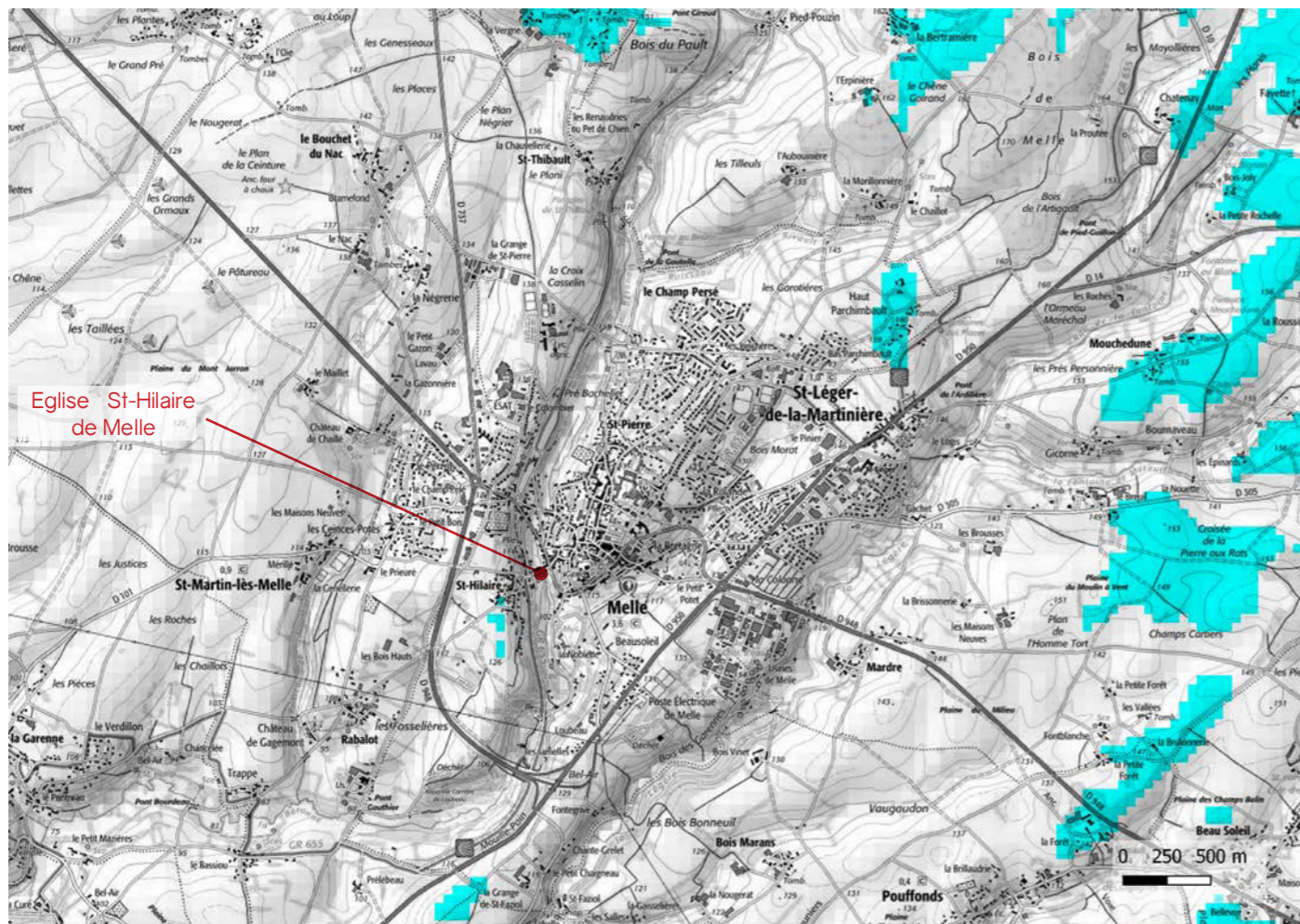


FIGURE 46 : LOCALISATION DU BIEN PROTÉGÉ SUR LA CARTE DE ZVI DU PROJET ÉOLIEN
FIGURE 47 : DE LA PLAINES DE BALUSSON



PHOTO 45 : VUE FERMÉE EN DIRECTION DE LA ZIP DEPUIS LA FAÇADE OUEST DE L'ÉGLISE



PHOTO 44 : EGLISE SAINT-HILAIRE DE MELLE



PHOTO 47 : DES SCULPTURES ORNENT LA FAÇADE NORD DE L'ÉGLISE



PHOTO 46 : LA RIVIÈRE DE LA BÉRONNE LONGE L'ÉDIFICE PROTÉGÉ

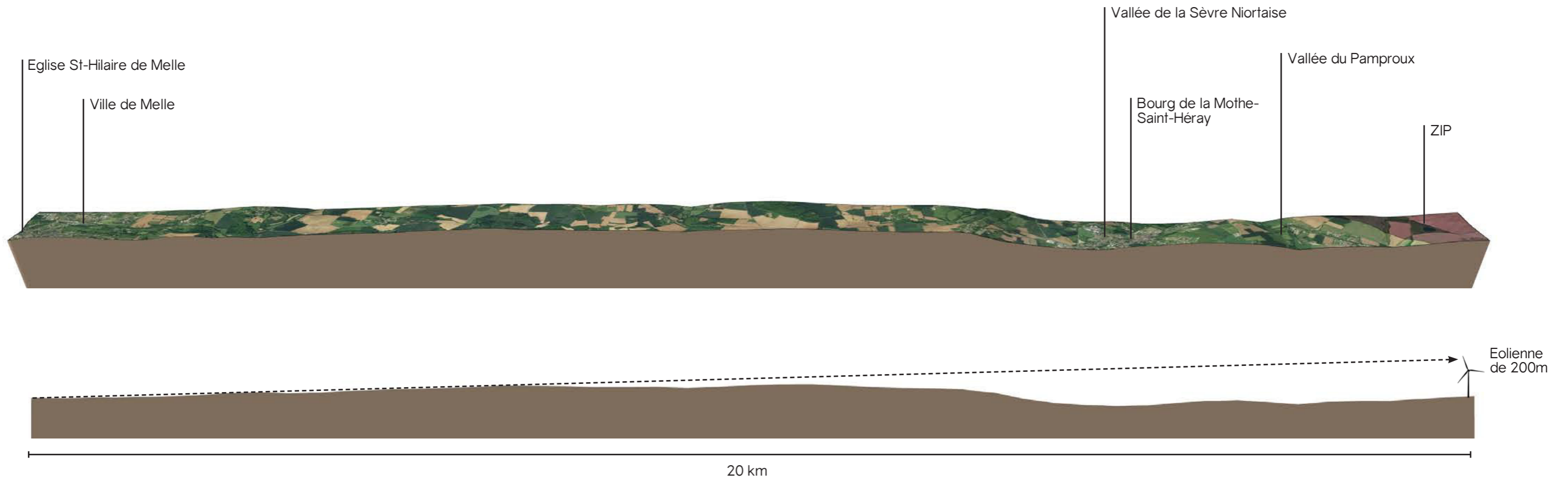


FIGURE 48 : COUPE DE PRINCIPE ENTRE L'ÉGLISE ST-HILAIRE DE MELLE ET LE SITE D'ÉTUDE - LE RELIEF BLOQUE LES PERCEPTIONS VERS LA ZIP

3.5. SYNTHÈSE DE LA SENSIBILITÉ DU PATRIMOINE BÂTI, PAYSAGER ET CULTUREL

Sur les 61 monuments historiques situés dans l'aire d'étude éloignée, seuls 3 (église de Clavé, château de Marconnay et tumulus du Montiou) présentent une sensibilité, qualifiée de très faible ou faible, au regard de la visibilité de la zone d'implantation potentielle. Trois monuments (église de Sanxay, église de St-Sauvant et église de Vançais) sont également concernés par un risque de covisibilité avec la ZIP mais leur sensibilité reste également très faible ou faible.

Concernant les 2 SPR (Celles-sur-Belle et Melle) de l'aire éloignée, ils ne présentent pas de sensibilité vis-à-vis de la ZIP du fait de la distance d'éloignement, des ondulations du relief et de la présence de masques visuels venant s'interposer entre les SPR et la zone d'étude.

Sur les 9 sites identifiés dans l'aire d'étude éloignée, 2 (Chaos granitique de Gatine Poitevine et Grand Etang des Châteliers) présentent une sensibilité respectivement très faible et faible. Le site inscrit de l'étang du Bois Pouvreau n'est en revanche pas sensible vis-à-vis de la ZIP.

L'église St-Hilaire de Melle (protégée au patrimoine mondial de l'UNESCO) ne présente pas de sensibilité vis-à-vis de la ZIP.

Le patrimoine bâti, paysager et culturel de l'aire éloignée est relativement peu sensible au regard de la ZIP. En effet, les édifices ou sites protégés sont souvent implantés dans les replis du relief et/ou s'insèrent dans une trame bâtie dense qui occulte alors les vues en direction de la ZIP. Aucune sensibilité modérée, forte ou très forte, n'a été relevée concernant le patrimoine de l'aire d'étude éloignée

4 . SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES DE L'AIRE ÉLOIGNÉE

L'aire éloignée est relativement peu sensible vis-à-vis de la zone d'implantation potentielle. Cela s'explique par les ondulations importantes du relief associées à la présence d'un maillage bocager dense et de grandes nappes boisées. L'éloignement et la prégnance pressentie du projet depuis l'aire éloignée limitent les situations de rapport d'échelle défavorables dans le paysage et/ou de concurrence visuelle notable avec des éléments patrimoniaux.




L'unité paysagère de la vallée de la Sèvre Niortaise et des ses affluents (également identifiée comme «territoire emblématique» dans le SRE) présente une forte sensibilité au vu de sa proximité immédiate avec la ZIP et des panoramas qu'elle offre depuis le versant ouest. Toutefois, les points de vigilance, vis-à-vis du projet, sont situés au sein des aires rapprochée et immédiate.

La ZIP s'inscrit dans un paysage déjà empreint du motif éolien facilitant ainsi son intégration paysagère. Une vigilance est toutefois requise au regard des risques d'effets cumulés et d'intervisibilités avec les parcs proches (notamment le parc de Soudan-Énergies).

Au sein de l'aire d'étude éloignée aucune sensibilité majeure n'a été relevée mais des précautions sont à prendre concernant l'implantation envisagée du projet et des photomontages seront à réaliser pour juger de l'impact réel du projet sur le paysage.

FIGURE 49 : CARTE DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

PROJET ÉOLIEN DE LA PLAINE DE BALUSSON

-  Zone d'implantation potentielle (ZIP)
-  Aire immédiate
-  Aire rapprochée

